

Le Verger, Jeudi 25 avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous aspirons tous à un bien vivre ensemble respectueux de chacune et de chacun. Il est donc dommage, avec les beaux jours qui reviennent, de devoir rappeler l'attention que nous devons tous porter aux règles qui régissent notre quotidien.

Jeunes et moins jeunes, nous avons à coeur de profiter des extérieurs, qu'ils soient privés ou communaux.

Concernant notamment les espaces de jeux sur le site de la Cassière, un arrêté en stipule les horaires réglementés, notamment entre le 1er avril et le 30 septembre, à savoir :

- Le matin de 9h à 12h
- L'après-midi de 14h à 22h

Ces horaires concernent à la fois l'espace multisports, le terrain de basket extérieur et tout autre espace de ce secteur.

Merci aux familles de bien vouloir rappeler ces consignes aux jeunes, et veiller par-là même au respect de ces consignes afin que le bien-être de tous soit préservé.

Le Maire,
Sylvie GALIC

